Envoyè en préfecture la 11/03/2019 Reçu en préfecture la 11/03/2019

EXTRAIT DU REGIS

Département du NORD Arrondissement de CAMBRAI Canton de CAUDRY

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL WUNICH AC DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

Le premier mars deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 22 février 2019, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

#### Etaient présents :

Mmes et MM, A. BASQUIN, G. BACQUET, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, J. MERCIER, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-M BERNIER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, C. MOREAU, R. CHATELAIN.

#### Avaient donné procuration :

Mmes et MM. C. PORTIER à A. SORREAUX, J-C PAVAUX à A. BISIAUX, E. PARENT à A. BASQUIN, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à J-B. HERBIN, H-A. HEZAM à R. TESSON, T. SANTER à J-M BERNIER.

Etaient absentes: Mmes S. SANTER, I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : Mme C. MOREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 18

Suffrages exprimés: 25

\*\*\*\*

## N° 1/01/03/2019 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 sur les . points suivants :

#### 1 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- a) Le contexte d'élaboration du budget 2019
- b) La fiscalité locale
- c) Les dotations et participations
- d) Les tarifs municipaux

#### 2 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

# 3 – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Regu en préfecture le 11/03/2019

effols lo

#LO

Connaissance prise de ces divers éléments,

ID:069-216900374-20190301-1\_01\_03\_2019-DE

## Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 1 1 MARS 2019

et publication en date du \_\_\_1\_1 MARS 2019

Pour extrait conforme, Monsieur Alexandre BASQUIN Maire d'AVESNES LES AUBERT

#### Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;

 procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus;

 Înforme que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Affiché le

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAI

ያንኛን (ተመጀመሪያ 15 ዓመር 15

# Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe <u>aux Finances</u>, Sénio<u>rs et Handicap</u>

Pour rappel, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique soumise au vote.

Ce débat a vocation à éclairer les choix budgétaires et financiers qui détermineront les priorités pour l'année 2019. Il doit permettre au Consell Municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif. À ce titre, il constitue une étape importante du cycle budgétaire et du débat démocratique.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRE, a précisé la forme et le contenu de ce rapport d'orientation budgétaire en imposant aux communes de plus de 3 500 habitants de présenter au Conseil Municipal un rapport sur :

- Les orientations budgétaires,
- 2. Les engagements pluriannuels,
- 3. La structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, l'article 13 de la Loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour les communes de plus de 3 500 habitants qui doivent également présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Il est important de rappeler que les collectivités territoriales sont associées depuis 2014 à l'effort de redressement des comptes publics via une réduction sans précédent des concours financiers qui leur sont accordés par l'Etat.

Il est avéré que la conjoncture de resserrement des finances publiques, avec la baisse des dotations et l'augmentation des transferts de charges, a eu et aura un impact très important sur les capacités financières et d'autofinancement de l'ensemble des collectivités locales et contraindra, par conséquent, nos actions futures.

Il faut préciser que le nouveau gouvernement a maintenu le gel en 2019 de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. La DGF devrait donc s'élever à la même hauteur que celle perçue en 2018.

Envoyé en préfecture le 11/03/2019 Reçu en préfecture le 11/03/2019

Mais bien évidemment, les sommes déjà ponctionnées ces dernées années per seront autant de recettes manquantes qu'il faut compenser.

Toutefois, il est nécessaire d'anticiper de nouvelles baisses à l'avenir. Surtout, nous pouvons rappeler la suppression progressive de la Taxe d'Habitation. Cela concernerait environ 93 % des ménages avesnois. L'Etat a annoncé qu'il prendrait en charge pendant trois ans, les dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Mais quid des années qui suivront.

Donc comme les années précédentes, l'équilibre budgétaire du présent exercice sera délicat à atteindre et il faudra être tout particulièrement vigilant et faire preuve de prudence budgétaire.

Affichè le

# 1 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ID: 059-215900374-20190301-1\_01\_03\_2019-DE

## a) Le contexte d'élaboration du Budget 2019

Compte tenu de cette réalité difficile de budget contraint, les grandes orientations proposées par la Municipalité pour 2019 seront, dans le droit fil de la politique budgétaire locale mise en œuvre depuis le début de la mandature, déclinées comme suit :

- Continuer une gestion budgétaire et financière visant à la maîtrise de la fiscalité,
- Poursuivre une politique d'endettement mesuré,
- Dégager des marges de manœuvre en section de fonctionnement pour continuer à investir.

#### EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	2019
DEPENSES RECLLES DE FONCTIONNEMENT	2.620.547	2.565.929	2.569.879	2.540.672	2.541.483
POURCENTAGE D'EVOLUTION	<u>-</u>	~ 2.084 %	+ 0,154 %	- 1.137 %	+ 0.032 %
POURCENTAGE D'EVOLUTION ENTRE 2014 ET 2018				<del></del>	~ 3.017 %

Toute augmentation de dépense devra être compensée par une économie à opérer sur d'autres chapitres. Mais cela dépendra fortement de l'évolution de la conjoncture et de l'inflation et aussi de toutes charges nouvelles qui s'imposeront aux communes (transferts de charges, hausses de cotisations...).

Il s'agira dans ce contexte de contraction budgétaire que nous sublssons de préserver une certaine marge de manœuvre en section de fonctionnement afin de continuer à investir pour l'avenir. Il demeure donc tout à fait essentiel de veiller très attentivement à la gestion des deniers publics en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Nous continuerons à organiser de manière systématique des consultations et mises en concurrence pour tout achat ou contrat, en recherchant toute économie pour disposer de capacités financières adéquates.

Tout comme nous continuerons à contenir nos dépenses de personnel, alors même qu'il faudra compenser financièrement la suppression des contrats aidés (déjà sur l'exercice 2018, la perte suble en matière de remboursement par l'Etat était de l'ordre de 90.000€).

Sans oublier, l'évolution liée à la carrière des agents et éventuelle augmentation du point d'indice.

# EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (CHARGES PERSONN

	2014	2015	2016	2017	2018
CHARGES DE PERSONNEL (CHAP. 012)	1.412.227	1.288.447	1,302,201	1.279.483	1.272,972
- REMBOURST SUR REMUNERATIONS	- 248.394	- 183,940	- 192.629	- 174.776	- 50.994
CHARGE NETTE	1.163.833	1,104.507	1.109.572	1.104.708	1.221.978

Il apparaît essentiel également de se concentrer sur les différentes possibilités de mutualisation avec les villes voisines ou d'autres structures, notamment au travers par exemple des groupements de commandes.

De plus, il nous faut absolument maîtriser notre ratio de rigidité (part des charges structurelles difficilement compressibles par rapport aux dépenses de fonctionnement globales). Mécaniquement, du falt de la baisse des recettes de fonctionnement, ce ratio va « gonfler » et le risque nous oblige à tout mettre en œuvre pour contenir ces dépenses dites « difficilement compressibles ».

# b) La fiscalit<u>é locale</u>

Dans le souci de ne pas peser sur le budget des Avesnois, et alors même que les taux départementaux et intercommunaux ont évolué à la hausse ces dernières années, les taxes locales au profit de la commune n'ont plus subi d'augmentation depuis de très nombreuses années.

Nous proposons que cette politique de maîtrise de la pression fiscale locale soit poursuivie en 2019. Il est proposé que les taux des 3 taxes communales restent inchangés, comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâtiles : 26.47%
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 62,20%
- Taxe d'Habitation : 14,20%

C'est un effort conséquent pour la municipalité, quand d'autres communes revolent leurs taux d'imposition à la hausse.

Le produit exact de ces taxes n'est pas encore connu à ce jour mais compte tenu du réalisé 2018 et de la revalorisation de +2.2% des bases décidée nationalement, le montant à percevoir devrait être d'environ 835,000 €.

Il est à préciser que cette année verra l'application pour la deuxième année de la décision gouvernementale de dégrèvement progressif sur trois années de la Taxe d'Habitation (TH), l'objectif étant de dispenser à terme 80% - voire la totalité au regard des discussions en cours -des ménages du paiement de cette taxe.

Cette arinée, les ménages qui remplissent les conditions de ressources bénéficieront d'un abattement de 65% de leur cotisation (100% en 2020). Cette mesure se veut neutre dans l'immédiat pour les communes pulsque l'Etat compensera l'Intégralité de ces dégrèvements pendant les trois années concernées.

Envoyé en préfecture le 11/03/2019 Reçu en préfecture le 11/03/2019

Cependant l'avenir reste incertain puisque sur cette question précise incertain précise précise

## c) Les dotations et participations

Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis devraient être de 276.394 € (suite à la dernière délibération communautaire fixant les nouveiles attributions de compensation aux communes membres), moins élevées donc que les années précédentes du fait du maintien de l'éclairage public la nuit.

En ce qui concerne les dotations et participations de l'Etat, les chiffres exacts ne sont pas connus à ce jour. Comme annoncé, cette année la Dotation Globale de Fonctionnement devrait être à hauteur de celle de l'an dernier à savoir environ 635,000 €.

Nous espérons également un maintien des dotations de péréquation et notamment de la Dotation de Solidarité Rurale qui s'élevait en 2018 à 341.546 €.

## d) Les tarifs municipaux

Ils seront étudiés d'ici le vote du Budget Primitif.

La situation financière de notre commune est saine (au vu des résultats de l'exercice cidessous) mais la vigilance est de mise. Le faible niveau de l'endettement et le bon niveau de fonds de roulement permettent de faire face aux engagements de court terme sans obérer l'avenir. Malgré toutes les contraintes, nous dégageons chaque année un excédent de fonctionnement.

Toutefois, les diminutions successives des dotations de l'Etat, la raréfaction des sources de financement, la suppression des contrats aidés risquent, à terme, de fragiliser cette situation et amènent donc à la plus grande prudence.

#### RESULTAT DE L'EXERCICE

	2014	201B	2015	2017	2018
DIPPERENCE ENTRE LES RECEITES NEITES TOTALES ET LES DEPENSES NETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		+ 385,865	+ 257,923	+ 271.315	+ 157.355

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le



ID: 059-215900374-20190301-1\_01\_03\_2019-DE

## 2 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Ils seront établis lors de l'élaboration du Budget Primitif 2019, au regard de la situation financière communale (grâce à l'épargne disponible) et des marges de manœuvre qui pourront être dégagées. Et aussi des opportunités de financement qui pourraient se présenter à notre collectivité.

#### **EPARGNE**

	2014	2015	2016	2017	2018
RECETTES RECLES DE PONCTIONNEMENT	3.016.053	3,085,935	2.975.516	2.967.159	2.863.423
- DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts de la dotte)	-2.581,683	-2.531,121	-2.528.578	-2.502.997	-2.506.900
PARGNE DE GESTION	434.370	664.814	446.938	464,162	366.823
- INTERETS OF LA DETTE	-38.864	-34.808	-41.901	- 37.675	- 34,583
CPARGNE BRUTE	398.506	820.006	405.637	426,487	321.940
- CAPITAL DIS LA DETTE	-151.771	-150.645	-169.601	-185.301	-139.232
EPARGNE NETTE	243.735	369.361	236.036	271.186	183.708

Il y aura lieu de prévoir des moyens financiers suffisants notamment pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes (un emprunt pourrait être effectué), d'amélioration du cadre de vie et pour le règlement des opérations en cours visant à la résorption des friches situées sur le territoire communal ainsi que pour la lutte engagée activement contre l'habitat dégradé et les logements vacants notamment.

Affiché le

SLO

# 3 – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

ID: 059-216900374-20190301-1\_01\_03\_2019-DE

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 1.233.753 € pour 6 prêts en cours et l'annuité totale à payer cette année sera d'environ 175.000 €. Voici un tableau récapitulatif de nos emprunts pour 2019 :

M* Emprent	Objet de l'emprimit	Anade dillo.	Thuix	Capital Initial	Copital restand	Amortissensent	Frais
Article england	Organisme préteur	Duvija	Diffided	Total inféréts	Interference	Juditos	Versemout
6771051-2005 [64]	11 - Mewico, do polític de Pièves, Libert, Capit Caisse o libratione nomo praince e	80 2902		<b>340,000,00</b> 130,037,17		1648£57 4616£1	0.00 21 501,85
C471037-2667  641	12 - Province de Dicholes et Politicato (Yéno T) Caisse d'epartre nord filance e	2007 60	4.17	450 <b>600</b> ,00 59 433,61		- 1	U,00 40.454.47
99145177703-2009	O - Invite na de 8 mai 1945	2009		390 00 <b>0</b> ,00	175 460,93	4 \$18,36	0,00
1641	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	80		155 386,24	40 <b>147,5</b> 5	8 210,91	22 709,32
90[d575d540:2009	14 - Travaix rusello 8 Mail 1945	2010	98,¢	300 060,00	102 872,726	23 J22,13	0,00
64	CREGOTI AGRICOLE MORDI DE FRANCE		0	50 (1,02 09	8 353,726	1484,51	27 <b>80</b> 6,64
7356512-2010 1641	15 - travess nio de 8 Mei 1945 construteitores sent. CAISSE DIEPARONE NORD PLANCE B	2011	3,56 0	230 600,00 98 651,60		11 4 <b>50,64.</b> \$ 995,94	18,00 17 432,54
20140269	16 - construction d'un cestament scalaire	2016	1,63	400 000,04	454 (12, <b>8</b> 6	37 371,92	0,0 <b>6</b>
9641 .	CAISSE D'EP-ARONE NORD PRANCE 6	15	0	82 221,21	46 (12,73	£ 109,90	45 481,42
			TOTAL	1 209 000 00 615 95(,44	1 094 713,73 149 437,53	(39 038,93 36 697,36	प् <del>रक्त</del> 175 444.7 ।

Ainsi qu'un état de cet endettement par années restantes (jusqu'en 2030) :

Aunte	Capital de A	Capital.	Intérêts ::	Prole		ort de Lango	Lotal Verseinent	Capital .
2019	1 233 752,66	139 038,95	36 407,36	0,00	_	0,00		1 094 713,73
2020	1 094 713,73	143 772,67	31 625,67	0,00	(+)	0,00	175 398,34	950 941,06
2021	950 941,06	148 684,07	26 664,34	0,00	(+)	0,00	175 348,41	802 256,99
2022	802 256,99	133 527,23	21 623,61	. 0,00	(+)	0,00	1\$5 150,84	668 729,76
2023	668 729,76	117 304,05	17 688,69	0,00	(+)	0,00	134 992,74	551 425,71
2024	551 425,71	92 747,51	14 437,69	0,00	( <del>+</del> )	0,00	107 185,20	458 678,20
2025	458 678,20	90 (39,67	11 669,62	0,00	(+)	0,00	101 809,29	368 538,53
2026	368 338,53	76 361,06	9 322,25	0,00	(+)	0,00	85 683,31	292 177,47
2027	292 177,47	78 474,39	7 208,93	0,00,	(+)	0,00	85 683,32	213 703,08
2028	213 703,08	80 658,60	5 024,72	0,00	(+)	0,00	85 683,32	133 044,48
2029	133 044,48	71 468,00	2 830,50	0,00	(+)	0,00	74 298,50	61 576,48
2030	61 576,48	61 576,48	1 337,51	0,00	(+)	0,00	62 913,99	0,00
Sous-totul		1 233 752,68	185 840,89	0,00			1 419 593,57	
Total	-	1 233 752,68	185 840,89	0,00			1 419 593,57	

L'objectif de la Municipalité est toujours de stabiliser l'annuité et de gérer de manière raisonnée l'endettement communal en vue de la réalisation de nouveaux investissements.

L'évolution du besoin de financement dépendra du programme d'investissement, des autres sources de financement potentiels et des résultats de l'exercice antérleur. Il peut être estimé à ce jour à 600.000 euros d'emprunt à contracter sur les deux exercices à venir (à affiner selon les besoins définitifs en investissement).

La capacité de désendettement de la commune est de 3,83 ans (calculée sur la base du capital restant dû au 1er janvier 2019 : 1,233,753€ divisé par l'épargne brute 2018 : 321.940€), ce qui est particulièrement raisonnable.

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Recuren préfecture le 11/03/2019

447-1-4 1-

540

ID: 059-215900374-20190301-1\_01\_03\_2019-DE

# CONCLUSION

La bonne situation financière de la commune, marquée par un endettement maîtrisé et un niveau d'excédent correct, permettra de faire face aux engagements financiers. Toutefois, les contraintes subies de l'Etat sur les concours financiers et l'évolution des dépenses de fonctionnement, pour une large part incompressibles, obligent constamment à trouver des nouvelles marges de manœuvre.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les orientations sulvantes qui pourraient être retenues pour l'élaboration du budget 2019, à savoir :

- → La recherche d'économies sur les crédits de dépenses de fonctionnement.
- → Une programmation des investissements strictement calibrée à nos capacités financières. L'enjeu est de préserver les ratios financiers en inscrivant l'action municipale dans un cadre pluriannuel sécurisé.
- → La stabilité des taux des Impôts pesant sur les ménages. Dans le contexte économique actuel, il ne peut raisonnablement être envisagé d'actionner le levier fiscal.

La recherche de nouvelles marges de manœuvre financière passera donc prioritairement par un effort de maîtrise et d'optimisation des dépenses de fonctionnement.

Le travail de préparation du projet de Budget Primitif pour 2019 devra donc, d'ici avril prochain, être finement établi, complété et chiffré au vu des priorités qui seront alors décidées et des capacités financières dont la commune pourra disposer afin d'atteindre l'équilibre budgétaire obligatoire prévu par la Comptabilité Publique.